

"Les Six dans le Marché commun" dans Luxemburger Wort (7 mars 1957)

Légende: Le 7 mars 1957, le quotidien Luxemburger Wort décrit la manière dont les six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) conçoivent le rôle et le fonctionnement de la future Communauté économique européenne (CEE).

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 07.03.1957, Nr. 66; 110 Jg. Luxembourg: Saint-Paul Luxembourg. "Die Sechs im Gemeinsamen Markt", auteur:M.F. , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_six_dans_le_marche_commun_dans_luxemburger_wort_7_mars_1957-fr-1a65b10f-d461-4022-ba2c-1c0e36e7fc3e.html



Date de dernière mise à jour: 03/02/2017

Les Six dans le Marché commun

Maintenant que les grandes lignes du projet de traité sur le Marché commun sont connues, l'opinion publique des différents pays se préoccupe de l'avantage attendu de l'établissement du grand marché. En Allemagne de l'Ouest et en France, les débats sur le Marché commun et l'Euratom débiteront probablement dans quelques semaines déjà. À Bonn, en raison des élections qui approchent, on est plus pressé que dans les autres pays de soumettre les traités au Parlement. Paris ne pourra toutefois pas rester en arrière si la France veut aider Adenauer, qui porte toujours l'hypothèque de la ratification sans la France de la Communauté européenne de défense, à dominer l'opposition.

Quelles sont actuellement les chances de ratification dans les différents pays? En Allemagne, il faut s'attendre à ce que le débat soit animé, mais sans la passion qu'il aurait suscité il y a un an à peine. Globalement, l'opinion publique est favorable au Marché commun. On attend beaucoup de la baisse progressive des droits de douane à l'intérieur du marché et les milieux de l'économie privée espèrent tirer profit de l'exploitation des ressources naturelles nord-africaines et du placement de capitaux d'investissement dans l'économie des territoires français d'outre-mer. On est toutefois moins enthousiaste vis-à-vis de l'adaptation que le gouvernement a laissé entrevoir à la France du niveau social allemand aux conditions françaises. De même, l'application de droits de douane préférentiels à l'importation de café et de bananes, ainsi que d'autres produits coloniaux, entraîne certaines difficultés qui, en raison de la perte de possibilités d'exportation vis-à-vis de pays tiers, s'expriment financièrement pour la République fédérale d'Allemagne en millions de marks. Un élément qui peut sembler un détail peut acquérir une importance majeure dans l'appréciation d'un traité et entraîner les résistances les plus vives au moment décisif.

En France, le projet n'est pas non plus sans susciter de craintes, même si l'économie française conserve suffisamment de possibilités de s'adapter aux autres économies nationales pendant la période de transition. Il est à espérer que le gouvernement français réussira à maintenir la valeur du franc afin de pouvoir, dans quelques années, se passer sans dévaluation des subventions et compensations à l'intérieur d'un marché européen libre. En ce qui concerne l'Algérie et les territoires d'outre-mer, le texte du traité est tel que l'Assemblée nationale devrait pouvoir ratifier le Marché commun sans trop de mal. D'autant que les intérêts des agriculteurs restent pleinement protégés par les dispositions sur les tarifs extérieurs communs et par la formule du maintien de l'organisation nationale du marché.

En Belgique, on est un peu mécontent de la contribution à livrer aux investissements en Algérie. La Belgique fait remarquer qu'elle n'a jamais rien réclamé pour le Congo, mais que les besoins en investissements de sa propre colonie l'obèrent suffisamment. Ces jours-ci, P.-H. Spaak a pris ses distances à l'égard des discussions de Paris concernant la nature de la participation belge aux investissements français en outre-mer. Il était question d'un financement belge de 3,5 milliards de francs belges à répartir sur cinq ans. En contrepartie, la Belgique recevrait 1,5 milliard du fonds pour des investissements au Congo. Cela ne plaît apparemment pas à l'opinion publique belge, qui ne voit pas d'un bon œil une ingérence dans les affaires du Congo par le biais d'un fonds international. La Belgique préfère manifestement participer aux financements en outre-mer à raison de deux milliards sans réclamer d'aide pour le Congo.

Sans être particulièrement favorables aux tarifs extérieurs communs, dont ils attendent une hausse des prix, les Néerlandais s'accrochent au Marché commun. Les Pays-Bas ne sont pas non plus entièrement satisfaits de la solution transitoire adoptée pour l'agriculture. L'ambiance générale est néanmoins bonne et on peut s'attendre à ce que le Parlement de la reine Juliana ne réserve pas de difficultés particulières au traité.

L'Italie a tout à gagner de l'établissement du Marché commun. Elle espère obtenir du fonds une aide massive pour la région méridionale sous-développée de Calabre. L'inclusion de l'Algérie et l'association des autres régions sous-développées d'outre-mer ont jeté une ombre sur ces belles attentes. Mais ce n'est pas à Rome que le Marché commun échouera.

Il n'en ira pas autrement dans notre pays, même si nous ne tirons pas non plus d'emblée de profit tangible de l'instauration du Marché. Nous perdons une partie de nos revenus des recettes douanières de l'Union

économique. Peut-être constaterons-nous également une hausse du prix à la consommation de certains articles. La consommation du café brésilien nous reste assurée par l'approbation d'un contingent. L'agriculture tirera elle aussi plutôt profit du Marché commun dans la période de transition, sans parler de la viticulture. Pour les investissements français en Algérie, nous payons douze millions de francs par an pendant les cinq premières années. Avec le temps, le marché algérien pourra avoir une certaine utilité pour notre industrie. Du reste, nous avons tout intérêt à ce que la France soit un partenaire fort au sein du Marché commun. Quant à la ratification par le Parlement luxembourgeois, elle ne fait aucun doute.

M. F.